Nations Unies **E**/ECA/COE/42/2/Rev.1



Conseil économique et social

Distr. générale 27 février 2024

Français

Original: anglais

Commission économique pour l'Afrique Comité d'experts de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique Quarante-deuxième réunion Victoria Falls (Zimbabwe) (hybride), 28 février-1^{er} mars 2024 Point 2 de l'ordre du jour provisoire* Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

Ordre du jour provisoire annoté

1. Ouverture de la quarante-deuxième réunion du Comité d'experts et de la cinquante-sixième session de la Commission économique pour l'Afrique

La séance d'ouverture sera présidée par le Président du Bureau sortant du Comité d'experts, jusqu'à l'élection du nouveau Bureau. Des déclarations d'ouverture seront prononcées par le Président du Bureau sortant, par le Secrétaire exécutif adjoint chargé de l'appui aux programmes ou la Secrétaire exécutive adjointe chargée des programmes et Économiste en chef de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), et par un représentant du Gouvernement zimbabwéen.

2. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

Documentation

Ordre du jour provisoire (E/ECA/COE/42/1)

Programme de travail provisoire (E/ECA/COE/42/3/Rev.3)

La composition du nouveau Bureau sera annoncée à l'issue de consultations. Le Bureau se composera de cinq membres : un président, trois vice-présidents et un rapporteur, élus conformément au principe d'une représentation géographique équitable. La composition du Bureau des sessions précédentes figure dans l'annexe jointe au présent document. Après avoir fait une brève déclaration, le nouveau Président présidera le reste des travaux. Comme lors des réunions précédentes, le Comité d'experts pourra décider de créer un groupe de travail spécial pour aider à la compilation du projet de rapport et à la formulation des projets de résolution. Ce groupe de travail sera composé de dix membres, soit deux membres de chacun des cinq groupes sous-régionaux, qui sont normalement issus du Bureau sortant et du nouveau Bureau. Le groupe de travail sera présidé par le Premier Vice-Président du Bureau. Le Comité sera ensuite

^{*} E/ECA/COE/42/1.



invité à examiner et adopter l'ordre du jour et le programme de travail provisoires, qui pourront être amendés si nécessaire.

3. Aperçu de l'évolution récente de la situation économique et sociale en Afrique

Documentation

Aperçu de l'évolution récente de la situation économique et sociale en Afrique (E/ECA/COE/42/4)

Au titre de ce point de l'ordre du jour, un représentant du secrétariat présentera un rapport sur l'évolution économique et sociale récente en 2023, mettant en lumière les faits récents survenus dans l'économie mondiale et leurs conséquences pour l'Afrique. La présentation sera suivie d'un débat général sur les grandes questions d'orientation et les recommandations qui auront été mises en avant dans le rapport.

4. Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique

Documentation

Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique (E/ECA/COE/42/5)

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat présentera un rapport intérimaire sur l'état de l'intégration régionale en Afrique, faisant ressortir les principaux défis et contraintes. L'introduction sera suivie d'une discussion générale sur les questions importantes portées à l'attention du Comité par le secrétariat.

5. Présentation du thème de la cinquante-sixième session de la Commission économique pour l'Afrique

Documentation

Document thématique: Financer la transition vers des économies vertes inclusives en Afrique: impératifs, possibilités et moyens d'action (E/ECA/COE/42/6-E/ECA/CM/56/4)

Un représentant du secrétariat fera un bref exposé pour présenter le thème de la cinquante-sixième session « Financer la transition vers des économies vertes inclusives en Afrique : impératifs, possibilités et moyens d'action », en s'appuyant sur le document de réflexion, qui mettra l'accent sur la mobilisation du financement vert et du financement du développement pour permettre la transition en Afrique vers des économies vertes inclusives et résilientes au climat et atteindre les objectifs de développement durable et les objectifs de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine. La présentation comprendra également des stratégies clés visant à tirer parti des investissements du secteur privé, à faciliter une mobilisation efficace des ressources intérieures, à garantir des pratiques d'endettement tolérable, à utiliser des obligations vertes et à adopter une approche de budgétisation durable ¹. Parmi les possibilités d'action qui seront abordées figurent la réforme de

¹ Pour plus d'informations sur l'approche de budgétisation durable, voir Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et Université d'Oxford, « Approche de budgétisation durable (ABD) pour financer l'économie verte inclusive (EVI) : une approche pratique permettant aux décideurs politiques de comprendre et d'arbitrer efficacement les conséquences des options de politique fiscale sur le développement, l'environnement et la société », document de synthèse pour le huitième Forum régional africain pour le développement durable, tenu à Brazzaville, en mars 2022.

l'architecture financière mondiale, la stimulation de la participation du secteur privé, l'exploration d'outils de financement novateurs, la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et la promotion d'initiatives de coopération régionales et mondiales. La présentation sera suivie d'un débat général.

6. Questions statutaires

Au titre de ce point de l'ordre du jour, un représentant du secrétariat présentera des rapports établis sur diverses questions statutaires relatives à ses activités et à celles de ses organes subsidiaires. Le Comité d'experts souhaitera peut-être examiner et proposer des recommandations à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, afin que celle-ci donne des orientations et prenne des mesures supplémentaires, le cas échéant. En 2024, les rapports statutaires ci-après seront portés à l'attention du Comité :

a) Rapport du Secrétaire exécutif sur les activités de la Commission économique pour l'Afrique (couvrant la période allant d'avril 2023 à février 2024)

Documentation

Rapport du Secrétaire exécutif sur les activités de la Commission économique pour l'Afrique (couvrant la période allant d'avril 2023 à février 2024) (E/ECA/COE/42/7)

Le rapport contient les points saillants relatifs aux principales réalisations de la CEA au cours de la période considérée, d'avril 2023 à février 2024, ainsi qu'un aperçu synoptique des principaux événements et activités entreprises en réponse au vaste mandat de la CEA, qui est de favoriser le développement économique et social en Afrique.

Le Bureau est invité à examiner le rapport pour donner des orientations et faire des observations sur les activités du secrétariat.

b) Rapport sur la suite donnée aux résolutions issues de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique

Documentation

Rapport sur la suite donnée aux résolutions issues de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique (E/ECA/COE/42/8)

Le document contient des résumés des progrès réalisés dans la mise en œuvre des résolutions suivantes, qui ont été adoptées par la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique lors de la cinquante-cinquième session de la Commission :

- i) Résolution 2023/1 : Le renforcement de la sécurité énergétique et la mise en œuvre d'une transition énergétique juste en Afrique ;
- ii) Résolution 2023/2 : Données et statistiques ;
- iii) Résolution 2023/3 : La transformation numérique pour un avenir commun sûr, inclusif et durable ;
- iv) Résolution 2023/4 : L'accélération du développement durable grâce à l'intégration régionale et au commerce ;
- v) Résolution 2023/5 : L'accélération de la transformation des systèmes alimentaires en Afrique ;

- vi) Résolution 2023/6 : La mobilisation de financements climatiques pour une reprise verte accélérée ;
- vii) Résolution 2023/7 : La promotion de l'initiative de la coalition pour une dette soutenable en Afrique et au-delà ;
- viii) Résolution 2023/8 : L'initiative de la Grande Muraille bleue ;
- ix) Résolution 2023/9 : Le plan-programme et le budget-programme pour 2024 ;
- x) Résolution 2023/10 : Institut africain de développement économique et de planification ;
- xi) Résolution 2023/11 : Le Groupe de travail africain de haut niveau sur l'architecture financière mondiale :
- xii) Résolution 2023/12 : Projet de résolution soumis au Conseil économique et social pour adoption ;
- xiii) Résolution 2023/13 : Le renforcement de la coopération entre la Commission économique pour l'Afrique et la Commission de l'Union africaine pour relever les défis du développement de l'Afrique.

Il appartiendra aux membres des Comités d'examiner les progrès réalisés et de fournir au secrétariat des orientations complémentaires relatives à la mise en œuvre des résolutions susmentionnées.

c) Rapports sur les travaux des organes subsidiaires de la Commission économique pour l'Afrique

Documentation

Rapport du Forum régional africain pour le développement durable sur sa neuvième session et ses activités de suivi (E/ECA/COE/42/9)

Rapport de la deuxième réunion commune des comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest (E/ECA/COE/42/10)

Rapport des Comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique centrale et pour l'Afrique de l'Est sur les travaux de leur deuxième session conjointe (E/ECA/COE/42/11)

Rapport de la vingt-neuvième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique australe (E/ECA/COE/42/12)

Exposé oral sur les réunions sous-régionales préparatoires à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique

Rapport de la troisième réunion du Comité du développement du secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, de l'infrastructure, de l'industrie et de la technologie (E/ECA/COE/42/13)

Rapport de la cinquième réunion du Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre (E/ECA/COE/42/14)

Rapport d'activité de l'Institut africain de développement économique et de planification (E/ECA/COE/42/15)

Le Comité d'experts souhaitera peut-être examiner les rapports des organes subsidiaires de la CEA. Il souhaitera peut-être aussi examiner les questions appelant des décisions ou portées à son attention, y compris les résolutions, et donner au secrétariat des orientations sur les futures activités des organes subsidiaires.

4/8 24-00393

d) Projets de plan-programme et de budget-programme pour 2025

Documentation

Projet de plan-programme pour 2025 et exécution du programme en 2023 : résumé et projet de budget-programme pour 2025 (E/ECA/COE/42/16)

Le rapport se compose des éléments suivants :

- i) Un résumé du projet de plan-programme de la CEA pour 2025 ;
- ii) Un résumé du projet de budget-programme de la CEA pour 2025.

Les deux sections du rapport seront présentées séparément, l'une après l'autre. Le Comité d'experts est invité à prendre note du rapport, en vue d'approuver les projets de plan-programme et de budget-programme.

e) Rapport sur l'appui des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)

Documentation

Rapport sur l'appui des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) (E/ECA/COE/42/17)

Présentation sur le deuxième plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 et le deuxième plan d'action prioritaire du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA)

Le Comité d'experts souhaitera peut-être examiner le rapport sur l'appui des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, et donner au secrétariat des orientations sur les futures activités à cet égard. Il souhaitera aussi peut-être formuler des observations sir la présentation faite par le/la représentant€ de l'Agence de développement de l'Union africaine sur le financement de ces plans.

f) Rapport sur la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024

Documentation

Rapport sur la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 (E/ECA/COE/42/18)

Le Comité d'experts souhaitera peut-être examiner le rapport sur l'examen à mi-parcours du Programme d'action de Vienne dans le contexte africain. Il souhaitera peut-être aussi examiner les questions appelant des décisions ou portées à son attention, y compris les résolutions, telles qu'elles sont exposées dans le rapport, et donner au secrétariat des orientations supplémentaires.

g) Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés : Rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des domaines prioritaires en Afrique

Documentation

Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés : Rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des domaines prioritaires en Afrique (E/ECA/COE/42/19)

Le Comité d'experts souhaitera peut-être examiner le rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des domaines prioritaires du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés d'Afrique. Il souhaitera peut-être aussi examiner les questions appelant des décisions ou portées à son attention, y compris les résolutions, telles qu'elles sont exposées dans le rapport, et donner au secrétariat des orientations supplémentaires.

7. Date, lieu et thème de la cinquante-septième session de la Commission économique pour l'Afrique

Documentation

Date, lieu et thème de la cinquante-septième session de la Commission économique pour l'Afrique (E/ECA/COE/42/20/Rev.1)

La cinquante-septième session de la Commission se tiendra à Addis-Abeba en mars 2025, à moins que la Conférence des ministres n'en décide autrement.

Le Comité d'experts souhaitera peut-être aussi examiner le thème proposé par le secrétariat pour la cinquante-septième session et formuler des observations à cet égard, en vue de l'entériner pour qu'il soit soumis à l'approbation de la Conférence des ministres.

8. Questions diverses

Le Comité pourra soulever d'autres questions non couvertes dans les points d'ordre du jour énumérés ci-dessus.

9. Examen et adoption du rapport du Comité d'experts et examen des recommandations et des projets de résolution

Le Comité d'experts examinera et adoptera le rapport de sa réunion, dans lequel il formulera les principales recommandations et les projets de résolution élaborés sur la base des questions débattues et des conclusions auxquelles les participants sont parvenus. Le rapport sera ensuite soumis à la Conférence des ministres pour examen.

10. Clôture de la quarante-deuxième réunion du Comité d'experts

Le secrétariat fera une brève déclaration de clôture. Le Président du Bureau du Comité d'experts fera une synthèse des principaux résultats des débats et déclarera la réunion close.

6/8

Annexe

Composition du Bureau de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, élu lors des précédentes sessions de la Commission économique pour l'Afrique

Année (Lieu)	Président	Premier Vice- Président	Deuxième Vice- Président	Troisième Vice- Président	Rapporteur
2001 (Alger)	Algérie (AN)	République-Unie de Tanzanie (AE)	Gabon (AC)	Mali (AO)	Afrique du Sud (AA)
2002 (Johannesburg)	Afrique du Sud (AA)	Cameroun (AC)	Ghana (AO)	Kenya (AE)	Soudan (AN)
2003 (Addis-Abeba)	Afrique du Sud (AA)	Cameroun (AC)	Ghana (AO)	Kenya (AE)	Soudan (AN)
2004 (Kampala)	Ouganda (AE)	Niger (AO)	Mauritanie (AN)	Guinée équatoriale (AC)	Zambie (AA)
2005 (Abuja)	Nigéria (Afrique de l'Ouest)	Égypte (AN)	Congo (AC)	Lesotho (AA)	Éthiopie (AE)
2006 (Ouagadougou)	Burkina Faso (AO)	Congo (AC)	Libye (AN)	Burundi (AE)	Swaziland (AA)
2007 (Addis-Abeba)	Éthiopie (AE)	Swaziland (AA)	Cameroun (AC)	Tunisie (AN)	Libéria (AO)
2008 (Addis-Abeba)	Éthiopie (AE)	Tchad (AC)	Algérie (AN)	Côte d'Ivoire (AO)	Swaziland (AA)
2009 (Le Caire)	Égypte (AN)	Tchad (AC)	Zimbabwe (AA)	Bénin (AO)	Kenya (AE)
2010 (Lilongwe)	Malawi (AA)	Sierra Leone (AO)	Rwanda (AE)	Cameroun (AC)	Maroc (AN)
2011 (Addis-Abeba)	Guinée (AO)	Rwanda (AE)	République centrafricaine (AC)	Mauritanie (AN)	Malawi (AA)
2012 (Addis-Abeba)	Gabon (AC)	Libye (AN)	Swaziland (AA)	Érythrée (AE)	Côte d'Ivoire (AO)
2013 (Abidjan)	Côte d'Ivoire (AO)	Kenya (AE)	Algérie (AN)	Lesotho (AA)	Cameroun (AC)
2014 (Abuja)	Nigéria (Afrique de l'Ouest)	Mauritanie (AN)	Malawi (AA)	Guinée équatoriale (AC)	République- Unie de Tanzanie (AE)

2015 (Addis-Abeba)	République- Unie de Tanzanie (AE)	Égypte (AN)	Gabon (AC)	Afrique du Sud (AA)	Guinée (AO)
2016 (Addis-Abeba)	Afrique du Sud (AA)	République démocratique du Congo (AC)	Algérie (AN)	Côte d'Ivoire (AO)	Ouganda (AE)
2017 (Dakar)	Sénégal (AO)		Tchad (AC)	Kenya (AE)	Afrique du Sud (AA)
2018 (Addis-Abeba)	Soudan (AN)	Guinée équatoriale (AC)	Éthiopie (AE)	Lesotho (AA)	Sénégal (AO)
2019 (Marrakech)	Maroc (AN)	Éthiopie (AE)	Zambie (AA)	Togo (AO)	Guinée équatoriale (AC)
2020 (en ligne)	Maroc (AN)	Éthiopie (AE)	Zambie (AA)	Togo (AO)	Guinée équatoriale (AC)
2021 (Addis-Abeba)	Guinée équatoriale (AC)	Madagascar (AE)	Zambie (AA)	Sierra Leone (AO)	Maroc (AN)
2022 (Dakar)	Sénégal (AO)	Madagascar (AE)	Zimbabwe (AA)		Guinée équatoriale (AC)
2023 (Addis-Abeba)	Ouganda (AE)	Afrique du Sud (AA)	Maroc (AN)	Guinée équatoriale (AC)	Sénégal (AO)

 $\it Abr\'eviations: AC: Afrique centrale ; AE: Afrique de l'Est ; AN: Afrique du Nord ; AA: Afrique australe ; AO: Afrique de l'Ouest.$

8/8 24-00393